

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 11 avril 2023, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
 Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Est absente: Madame la conseillère Émilie St-Onge

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

Le maire ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 11 avril 2023, 19 h**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Autorisation de signature - Addendum numéro 3 à l'Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de prévention incendie à intervenir entre la Ville de Candiac, la Ville de Saint-Philippe et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries - Prolongation

2.3 Autorisation de dépenses - Colloque d'Espace Muni - Juin 2023

2.4 Demande d'aide financière - Société canadienne du cancer - Campagne de la jonquille

2.5 Autorisation de dépenses - La maison d'hébergement L'Égide 2^e étape - Souper bénéfique du 21 octobre 2023

2.6 Lettre d'intention par le Groupe Boda inc. concernant le lot 3 565 424 du cadastre du Québec

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

- 3.1 Dépôt de la liste des employés embauchés par le directeur général
- 3.2 Nomination de pompiers éligibles - Service de sécurité incendie
- 3.3 Autorisation - Congé sans solde de l'employé #50 - Service de sécurité incendie
- 3.4 Autorisation - Congé sans solde de l'employé #82 - Service de sécurité incendie
- 3.5 Démission d'une préposée à l'horticulture - Service des travaux publics - Marie Derome
- 3.6 Démission de l'agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information - Nathalie Labrecque
- 3.7 Nomination d'une agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 4.1 Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1^{er} mars au 31 mars 2023
- 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 677 000 \$ - Règlements d'emprunt numéros 444 et 448
- 4.3 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite de la demande de soumissions publiques - Règlements d'emprunts numéros 444 et 448
- 4.4 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 438-03 modifiant le règlement numéro 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires, afin d'augmenter le montant des dépenses pouvant être autorisées par le directeur général
- 4.5 Dépôt - Rapport d'activités du trésorier - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat conclu avec BIBLIOPRESTO - Service MesAîeux.com – 2023-2025
- 5.2 Autorisation signature - Dépôt d'une demande au programme «Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes» - Ministère de la Culture

et des Communications du Québec - Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

- 5.3 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de bénévolat de la Rive-Sud
- 5.4 Reconnaissance d'un organisme - L'Avant-garde en santé mentale - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 5.5 Reconnaissance d'un organisme - Ligue Flag Football Québec - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 5.6 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 428-01 modifiant le règlement numéro 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale "Le Vaisseau d'Or" et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements, afin de modifier les heures d'ouverture

6 SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Octroi de contrat - Vidange et dispositions des boues des étangs aérés - Appel d'offres public GEN-2023-01
- 6.2 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (taxe d'accise) - Volet programmation des travaux - Programmation révisée (numéro 5) - 2019-2023
- 6.3 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Reconstruction du rang Saint-André - Demande de prolongation de délai (dossier numéro UPF69633)

7 TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur concernant une desserte en matière d'horticulture
- 7.2 Disposition d'un véhicule automobile - Camion Ford, modèle F Superduty, année 1993, unité numéro 93-05 - Service des travaux publics

8 SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1 Octroi de contrat - Acquisition d'une roulotte de chantier pour la caserne – Demande de prix INC-2023-13

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 9.1 Adoption - Règlement numéro 452 établissant un programme d'aide financière concernant la mise aux normes des installations septiques
- 9.2 Adoption - Règlement numéro 453 décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques
- 9.3 Adoption - Règlement numéro 454 relatif aux installations septiques, abrogeant le règlement numéro 353 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet ou de tout autre système sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe
- 9.4 Adoption - Second projet de règlement 501-10 modifiant le règlement numéro 501 sur zonage et le lotissement afin de :
- 1) clarifier l'application des normes relatives au niveau de contrainte de niveau B;
 - 2) modifier les normes applicables aux portes de garage d'un bâtiment industriel, logistique, de production immatérielle, ou d'utilité publique;
 - 3) permettre l'installation de ponts roulants en tant qu'équipement accessoire dans toute zone où de l'entreposage extérieur d'un niveau de contrainte « C » est autorisé;
 - 4) modifier la hauteur maximale permise pour de l'entreposage en fonction de la hauteur des clôtures entourant l'aire d'entreposage;
 - 5) modifier le type de parc de véhicules devant être stationnés dans une aire d'entreposage;
 - 6) ne plus assujettir les superficies des aires d'entreposage extérieures au calcul du nombre de cases de stationnement minimum requises pour les usages des catégories « Transformation et secteur secondaire » et « Distribution, entreposage et flotte de véhicule »;
 - 7) modifier les largeurs autorisées pour les accès véhiculaires d'un usage n'ayant pas de limitation au poids nominal brut des véhicules (PNBV) associé à son exercice;
 - 8) modifier les normes applicables aux cases de stationnement réservées aux familles et aux femmes enceintes;
 - 9) modifier les normes applicables aux panneaux-réclame;
 - 10) modifier les dispositions relatives aux catégories d'usages permis, aux niveaux de contraintes relatives aux catégories d'usages, à la hauteur maximale des bâtiments, au pourcentage d'emprise au sol minimal, aux matériaux de revêtement autorisés de même qu'à l'entreposage extérieur dans la zone I-02;
 - 11) modifier les dispositions relatives aux catégories d'usages permis, aux niveaux de contraintes relatives aux catégories d'usages, aux usages spécifiquement exclus, à la hauteur maximale des bâtiments, au pourcentage d'emprise au sol minimal et aux matériaux de revêtement autorisés, dans la zone I-03
- 9.5 Avis de motion - Règlement numéro 501-13 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin:

- 1) de rectifier l'appellation des classes et catégories d'usages au tableau des types d'affichage autorisés, d'ajouter la classe « Services publics et communautaires » et de bonifier le schéma illustrant les types d'affichages ;
- 2) d'établir des superficies d'affichage totales pour les immeubles localisés dans les zones I-02 et I-03 ;
- 3) de modifier les normes applicables au positionnement d'une affiche de types « plaque », « enseigne sur socle », « enseigne à plat » et « enseigne projetante »

9.6 Adoption - Projet de règlement numéro 501-13 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin:

- 1) de rectifier l'appellation des classes et catégories d'usages au tableau des types d'affichage autorisés, d'ajouter la classe « Services publics et communautaires » et de bonifier le schéma illustrant les types d'affichages ;
- 2) d'établir des superficies d'affichage totales pour les immeubles localisés dans les zones I-02 et I-03 ;
- 3) de modifier les normes applicables au positionnement d'une affiche de types « plaque », « enseigne sur socle », « enseigne à plat » et « enseigne projetante »

9.7 Avis de motion - Règlement numéro 501-14 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :

- 1) d'agrandir la zone P-08 à même la zone H-05 ;
- 2) pour la zone H-05 :
 - a) de ne plus autoriser les bâtiments résidentiels :
 - i. unifamiliaux isolés et jumelés ;
 - ii. de 3 à 6 logements jumelés ;
 - iii. de 3 à 4 logements contigus ;
 - iv. de 12 à 24 logements jumelés ;
 - b) d'autoriser les bâtiments résidentiels de 6 à 12 et de 32 à 72 logements, isolés ;
 - c) d'autoriser l'usage « biens, services et bureaux » ;
 - d) de modifier les notes particulières applicables à la zone

9.8 Adoption - Projet de règlement numéro 501-14 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :

- 1) d'agrandir la zone P-08 à même la zone H-05 ;
- 2) pour la zone H-05 :
 - a) de ne plus autoriser les bâtiments résidentiels :
 - i. unifamiliaux isolés et jumelés ;
 - ii. de 3 à 6 logements jumelés ;
 - iii. de 3 à 4 logements contigus ;
 - iv. de 12 à 24 logements jumelés ;
 - b) d'autoriser les bâtiments résidentiels de 6 à 12 et de 32 à 72 logements, isolés ;
 - c) d'autoriser l'usage « biens, services et bureaux » ;
 - d) de modifier les notes particulières applicables à la zone

9.9 Demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

10.1 Varia

10.2 Informations de monsieur le maire

10.3 Période de questions

10.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

10.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

23-04-085 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

23-04-086 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

23-04-087 Autorisation de signature - Addendum numéro 3 à l'Entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière de prévention incendie à intervenir entre la Ville de Candiac, la Ville de Saint-Philippe et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries - Prolongation

CONSIDÉRANT l'entente relative à la délégation de compétence en matière de prévention incendie intervenue le 20 juin 2013 entre les villes de Candiac et Delson et les municipalités de Saint-Philippe et Saint-Mathieu, conformément à la résolution numéro 13-05-167;

CONSIDÉRANT le transfert d'engagements contractuels de la Ville de Candiac à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-seigneuries (Régie) à compter du 1^{er} janvier 2022, le tout en conformité avec la résolution 21-12-26 adoptée par la Ville de Candiac le 6 décembre 2021 et la résolution 05-01-22 adoptée par la Régie le 20 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet 2022, la Ville de Saint-Philippe a informé la Ville de Candiac de son intention de ne pas renouveler ladite entente et d'y mettre un terme à sa date de terminaison le 19 juin 2023, conformément à sa résolution 22-07-177;

CONSIDÉRANT l'addendum no. 2 soumis par la Ville de Candiac le 17 août 2022, lequel précise les modalités de facturation des services de

prévention que la Régie accepte d'assumer pour la Ville de Saint-Philippe jusqu'au 19 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe de prolonger ladite entente jusqu'au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'addendum no. 3 à l'Entente relative à la délégation de compétence en matière de prévention incendie intervenue entre la Ville de Saint-Philippe et la Ville de Candiac.

Cet addendum prévoit que la Régie assumera les services de prévention incendie de la Ville de Saint-Philippe jusqu'à la date de terminaison de l'entente et de ses modifications, à savoir le 31 décembre 2023.

23-04-088 Autorisation de dépenses - Colloque d'Espace Muni - Juin 2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe d'être représentée lors du 33^e colloque annuel d'Espace MUNI, qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2023, à Brossard;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de madame Gabrielle Garand, conseillère municipale et responsable des questions familiales, ainsi que celle de madame Nancy Pouliot, conseillère municipale, au colloque annuel d'Espace MUNI qui se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2023 à Brossard.

Que la Ville défraie les frais de participation à ce colloque jusqu'à concurrence de 750 \$, sur présentation de pièces justificatives.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-191-00-332.

23-04-089 Demande d'aide financière - Société canadienne du cancer - Campagne de la jonquille

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 200 \$ à la Société canadienne du cancer.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-493.

Que le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la Société canadienne du cancer.

23-04-090 Autorisation de dépenses - La maison d'hébergement L'Égide 2^e étape - Souper bénéfique du 21 octobre 2023

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de La Maison d'hébergement L'Égide 2^e étape (L'Égide) dans le cadre de sa campagne de financement dont le souper bénéfique aura lieu le 21 octobre 2023 à la Plaza Rive-Sud de La Prairie;

CONSIDÉRANT QUE L'Égide est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'aider, de supporter et d'accompagner les femmes et leurs enfants victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE L'Égide n'est pas un organisme reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire, de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux billets au montant de 125 \$ chacun, taxes incluses, à La Maison d'hébergement L'Égide 2^e étape, pour la 13^e édition du souper bénéfique qui aura lieu le 21 octobre prochain.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-493.

23-04-091 Lettre d'intention par le Groupe Boda inc. concernant le lot 3 565 424 du cadastre du Québec

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de refuser l'offre d'achat présentée le 13 mars 2023 par le Groupe Boda inc. concernant le lot 3 565 424 du cadastre du Québec.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

DEP-2023-09 Dépôt de la liste des employés embauchés par le directeur général

Conformément à l'article 14 du règlement 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

23-04-092 Nomination de pompiers éligibles - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir trois (3) postes de pompiers éligibles au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers Michaël Daoust, Gabriel Lefebvre et Adams Rivet ont réussi avec succès le processus de sélection pour le poste de pompier éligible;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité de nommer respectivement messieurs Michaël Daoust, Gabriel Lefebvre et Adams Rivet au poste de pompier éligible, et ce, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe, à compter du 24 avril 2023.

23-04-093 Autorisation - Congé sans solde de l'employé #50 - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yannick Cliche, pompier au Service de sécurité incendie, demande un congé sans solde d'un (1) an;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Yannick Cliche, pompier au Service de sécurité incendie, un congé sans solde du 21 août 2023 au 20 août 2024, inclusivement.

23-04-094 Autorisation - Congé sans solde de l'employé #82 - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Tremblay, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, demande un congé sans solde d'un (1) an;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Sébastien Tremblay, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, un congé sans solde du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, inclusivement.

23-04-095 Démission d'une préposée à l'horticulture - Service des travaux publics - Marie Derome

CONSIDÉRANT la démission de madame Marie Derome en date du 24 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Marie Derome, au poste de préposée à l'horticulture au Service des travaux publics.

Madame Derome a quitté ses fonctions le 3 avril 2023.

De remercier cette dernière pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

23-04-096 Démission de l'agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information - Nathalie Labrecque

CONSIDÉRANT la démission de madame Nathalie Labrecque en date du 27 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Nathalie Labrecque, au poste d'agente comptable - comptes à payer et paie au Service des finances et des technologies de l'information.

Madame Labrecque a quitté ses fonctions le 7 avril 2023.

De remercier cette dernière pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

23-04-097 Nomination d'une agente comptable - comptes à payer et paie - Service des finances et des technologies de l'information

CONSIDÉRANT le poste d'agent comptable - comptes à payer et paie à pourvoir au Service des finances et des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT l'affichage réalisé conformément à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE madame Dorsaf Ben Hadj Yahia a postulé pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE Madame Ben Hadj Yahia est à l'emploi de la Ville depuis le 27 mai 2013 et occupait la fonction d'agent administratif au Service des finances et des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des finances et des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité de nommer madame Dorsaf Ben Hadj Yahia au poste d'agente comptable - comptes à payer et paie au Service des finances et des technologies de l'information.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345. Madame Ben Hadj Yahia sera notamment soumise à une période d'essai de trente (30) jours ouvrables travaillés.

La rémunération de Madame Ben Hadj Yahia à la nomination est celle de l'échelon 6 de la classe 9.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

DEP-2023-10 Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1^{er} mars au 31 mars 2023

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023, est déposée par la trésorière.

23-04-098 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 677 000 \$ - Règlements d'emprunt numéros 444 et 448

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Philippe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 677 000 \$ qui sera réalisé le 21 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
444	10 000 000 \$
448	677 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 444, la Ville de Saint-Philippe souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 avril 2023.
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année.
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7).
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. des Moissons-et-de-Roussillon
296, VOIE DE LA DESSERTÉ ROUTE 132
ST-CONSTANT, QC
J5A 2C9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Philippe, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 444 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

23-04-099 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite de la demande de soumissions publiques - Règlements d'emprunts numéros 444 et 448

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 444 et 448, la Ville de Saint Philippe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint Philippe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de

publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 avril 2023, au montant de 10 677 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1-	LA BANQUE TORONTO-DOMINION				
	353 000 \$		4,70000 %		2024
	369 000 \$		4,50000 %		2025
	385 000 \$		4,25000 %		2026
	401 000 \$		4,10000 %		2027
	9 169 000 \$		4,05000 %		2028
		Prix:		Coût réel:	
		98,36181		4,46388 %	
2-	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.				
	353 000 \$		4,85000 %		2024
	369 000 \$		4,60000 %		2025
	385 000 \$		4,25000 %		2026
	401 000 \$		4,10000 %		2027
	9 169 000 \$		4,05000 %		2028
		Prix:		Coût réel:	
		98,07500		4,53670 %	
3-	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
	353 000 \$		4,80000 %		2024
	369 000 \$		4,40000 %		2025
	385 000 \$		4,15000 %		2026
	401 000 \$		4,10000 %		2027
	9 169 000 \$		4,05000 %		2028
		Prix:		Coût réel:	
		98,02200		4,54363 %	
4-	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.				
	353 000 \$		4,80000 %		2024
	369 000 \$		4,55000 %		2025
	385 000 \$		4,25000 %		2026
	401 000 \$		4,15000 %		2027
	9 169 000 \$		4,15000 %		2028
		Prix:		Coût réel:	
		98,42272		4,54513 %	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme LA BANQUE TORONTO-DOMINION est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 10 677 000 \$ de la Ville de Saint Philippe soit adjugée à LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le maire et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

AM-2023-09 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 438-03 modifiant le règlement numéro 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires, afin d'augmenter le montant des dépenses pouvant être autorisées par le directeur général

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Gabrielle Garand qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le règlement numéro 438-03 modifiant le règlement numéro 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires, afin d'augmenter le montant des dépenses pouvant être autorisées par le directeur général.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 438-03 est déposé. Il a pour objet de modifier le règlement numéro 438 en matière de délégation de certaines compétences à certains fonctionnaires et de contrôle et suivi budgétaires, afin d'augmenter de 24 999 \$ à 50 000 \$ le montant des dépenses pouvant être autorisées par le directeur général.

DEP-2023-11 Dépôt - Rapport d'activités du trésorier - Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Conformément à *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe prennent acte du dépôt, par la trésorière, madame Claudie Boutin, du rapport d'activités pour l'année 2022, tel que prévu au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

23-04-100 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat conclu avec BIBLIOPRESTO - Service MesAïeux.com – 2023-2025

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat conclu entre la Ville et BIBLIOPRESTO.CA par la signature de la licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de MesAïeux.com, une ressource numérique en matière de généalogie, accessible à la bibliothèque ou en ligne en se connectant au portail de la bibliothèque, et destinée à l'ensemble des abonnés de la bibliothèque municipale.

Le contrat est renouvelé pour une durée de trente-cinq (35) mois allant (rétroactivement) du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2025.

Ce contrat est d'une valeur de 215,90 \$, incluant les taxes, pour l'année 2023.

D'autoriser madame Josée Beaudet, chef de division de la bibliothèque, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense pour l'année en cours soient puisés à même le poste budgétaire 02-770-00-528 et réservés au budget pour les années 2024 et 2025.

23-04-101 Autorisation signature - Dépôt d'une demande au programme «Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes» - Ministère de la Culture et des Communications du Québec - Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Saint-Philippe "Le Vaisseau d'Or" est une bibliothèque publique autonome depuis janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire doit procéder à l'achat de livres imprimés, numériques et audionumériques, de périodiques et de bases de données pour bonifier et renouveler les collections de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques » pour les exercices 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Marie-Josée Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Philippe, tous les documents requis dans le cadre de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

23-04-102 Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de bénévolat de la Rive-Sud

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière du Centre de bénévolat de la Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes comme organisme «Partenaire»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 550 \$ au Centre de bénévolat de la Rive-Sud pour l'organisation d'un Gala reconnaissance dans le cadre de son 45^e anniversaire d'existence.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-991.

23-04-103 Reconnaissance d'un organisme - L'Avant-garde en santé mentale - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «L'Avant-garde en santé mentale» a présenté une demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE «L'Avant-garde en santé mentale» est un organisme à but non lucratif œuvrant depuis plus de trente ans en santé mentale et qui offre un soutien direct à la communauté en outillant et favorisant la création de liens entre les personnes qui vivent avec des problèmes en santé mentale pour parvenir à susciter la mobilisation sociale chez ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE plus de 10,6% de la clientèle de l'organisme réside à Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en tant qu'organisme «Partenaire»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de reconnaître l'organisme «L'Avant-garde en santé mentale» à titre d'organisme «Partenaire».

23-04-104 Reconnaissance d'un organisme - Ligue Flag Football Québec - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Ligue Flag Football Québec» a présenté une demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE «Ligue Flag Football Québec» est une ligue amicale et récréative de type privé, non légalement constituée, dont l'objectif est de permettre les rassemblements amicaux et la pratique du sport pour contribuer à la santé physique et psychologique des participants;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la saison 2022, la ligue comptait 22 membres dont 10 résidents de la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en tant qu'organisme «Privé»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité de reconnaître l'organisme «Ligue Flag Football Québec» à titre d'organisme «Privé».

AM-2023-10 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 428-01 modifiant le règlement numéro 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale "Le Vaisseau d'Or" et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements, afin de modifier les heures d'ouverture

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Messier qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 428-01 modifiant le règlement numéro 428 établissant les règles de régie interne de la bibliothèque municipale "Le Vaisseau d'Or" et abrogeant le règlement numéro 396 et ses amendements, afin de modifier les heures d'ouverture.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 428-01 est déposé. Il a pour objet de modifier le règlement 428, lequel prévoit les règles de régie interne de la bibliothèque municipale "Le Vaisseau d'Or", afin d'ajouter des heures d'ouverture le mercredi, de 10 h à 12 h et le vendredi, de 9 h à 12 h.

SERVICES TECHNIQUES

23-04-105 Octroi de contrat - Vidange et dispositions des boues des étangs aérés - Appel d'offres public GEN-2023-01

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Conformité
GFL Environmental Services inc.	534 859,11 \$	Conforme
Clean Harbors Energy and industrial services Lp.	562 481,11 \$	Conforme
Excent Environnement inc.	799 657,13 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés de la Ville de Saint-Philippe, au plus bas soumissionnaire conforme, soit GFL Environmental Services inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2023-01 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 534 859,11 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-415-00-635.

23-04-106 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (taxe d'accise) - Volet programmation des travaux - Programmation révisée (numéro 5) - 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui

a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des résolutions 20-11-311, 21-09-253, 22-01-14, 22-03-069 et 22-11-309, la Ville de Saint-Philippe a approuvé et révisé sa programmation des travaux dans le cadre de la TECQ pour les années 2019-2023 et en a autorisé la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre à nouveau une programmation révisée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales de la programmation de travaux numéro 5 jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales.

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

23-04-107 Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec - Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Reconstruction du rang Saint-André - Demande de prolongation de délai (dossier numéro UPF69633)

CONSIDÉRANT l'aide financière annoncée le 18 février 2022 par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), pour la reconstruction

d'un tronçon du rang Saint-André, situé entre la limite municipale avec Saint-Mathieu et le 73, rang Saint-André (dossier n° UPF69633);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des modalités d'application du Programme, les travaux devaient être réalisés à l'intérieur d'une période de douze (12) mois de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction dudit tronçon du rang Saint-André n'ont pu être achevés le 18 février 2023 en raison de retards engendrés, entre autres, par le parachèvement des études;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de confirmer par résolution, au ministre, l'intention de la Ville de terminer ces travaux ainsi que l'échéancier de réalisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux, identifié sous le numéro GEN-2023-08, sera diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO) en avril 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité de confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Saint-André, situé entre la limite municipale avec Saint-Mathieu et le 73, rang Saint-André, faisant l'objet d'une aide financière dans le cadre du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (dossier n° UPF69633), se réaliseront au plus tard le 18 février 2024.

D'adresser un exemplaire de la présente à la ministre des Transports, madame Geneviève Guilbault.

TRAVAUX PUBLICS

23-04-108 Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur concernant une desserte en matière d'horticulture

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) qui permettent à une municipalité de conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ayant pour objet d'offrir un service d'horticulture à la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

Il est convenu que l'entente débutera le 12 avril 2023 et se terminera le 11 avril 2024.

23-04-109 Disposition d'un véhicule automobile - Camion Ford, modèle F Superduty, année 1993, unité numéro 93-05 - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'état de la mécanique et de la carrosserie de l'unité 93-05, camion de marque Ford, modèle F Superduty, année 1993, portant le numéro de série 2FDLF47M1PCB28130, et affichant plus de 170 644 km au compteur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver la vente du camion de marque Ford, modèle F Superduty, année 1993, portant le numéro de série 2FDLF47M1PCB28130, à un recycleur de pièces d'automobiles usagées.

QUE monsieur Steeve Bellemare, coordonnateur au Service des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

SÉCURITÉ INCENDIE

23-04-110 Octroi de contrat - Acquisition d'une roulotte de chantier pour la caserne – Demande de prix INC-2023-13

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit aménager un espace-dortoir à la caserne ;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Atco Structures et Logistics au prix de 108 364 \$, incluant les taxes, pour une roulotte modèle Mobile Office QS 1260 d'une grandeur de 12' x 60' ;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat d'approvisionnement dont la valeur n'excède pas 121 200\$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'acquiescer, d'Atco Structures et Logistics, au prix de 108 364 \$, incluant les taxes, une roulotte modèle Mobile Office QS 1260 d'une grandeur de 12' x 60' aux conditions de son offre du 3 avril 2023.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 134 106,41 \$ à même l'excédent accumulé non affecté afin de financer l'acquisition et l'aménagement de la roulotte.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-114-00-726.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

23-04-111 Adoption - Règlement numéro 452 établissant un programme d'aide financière concernant la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 452 établissant un programme d'aide financière concernant la mise aux normes des installations septiques.

23-04-112 Adoption - Règlement numéro 453 décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté, en vertu du *Règlement numéro 452 établissant un programme d'aide financière concernant la mise aux normes des installations septiques*, un programme visant l'amélioration de la qualité de l'environnement conformément aux articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'aider les citoyens à se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

CONSIDÉRANT QUE le programme autorise l'octroi d'une aide sous forme d'avance de fonds remboursable, aux citoyens qui mettent aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence, sous réserve des modalités et conditions du programme;

CONSIDÉRANT QUE par ce programme, la Ville espère faciliter la mise aux normes des installations septiques et des ouvrages de prélèvement d'eau touchés par cette mise aux normes;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ aux fins de financement dudit programme de mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt de 4 000 000 \$ est remboursable sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il sera imposé et prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur chaque immeuble montré en vert au plan joint en annexe « B » du règlement ayant bénéficié du programme d'aide relatif à la mise aux normes des installations septiques décrété par le règlement numéro 452, une compensation d'après l'aide versée pour les travaux effectués sur l'immeuble, plus les frais de financement temporaire entre le moment du déboursé et de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 453 décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

23-04-113 Adoption - Règlement numéro 454 relatif aux installations septiques, abrogeant le règlement numéro 353 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet ou de tout autre système sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 454 relatif aux installations septiques, abrogeant le règlement numéro 353 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet ou de tout autre système sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe.

23-04-114 Adoption - Second projet de règlement 501-10 modifiant le règlement numéro 501 sur zonage et le lotissement afin :
1) clarifier l'application des normes relatives au niveau de contrainte de niveau B;
2) modifier les normes applicables aux portes de garage d'un bâtiment industriel, logistique, de production immatérielle, ou d'utilité publique;

3) permettre l'installation de ponts roulants en tant qu'équipement accessoire dans toute zone où de l'entreposage extérieur d'un niveau de contrainte « C » est autorisé;

4) modifier la hauteur maximale permise pour de l'entreposage en fonction de la hauteur des clôtures entourant l'aire d'entreposage;

5) modifier le type de parc de véhicules devant être stationnés dans une aire d'entreposage;

6) ne plus assujettir les superficies des aires d'entreposage extérieures au calcul du nombre de cases de stationnement minimum requises pour les usages des catégories « Transformation et secteur secondaire » et « Distribution, entreposage et flotte de véhicule »;

7) modifier les largeurs autorisées pour les accès véhiculaires d'un usage n'ayant pas de limitation au poids nominal brut des véhicules (PNBV) associé à son exercice;

8) modifier les normes applicables aux cases de stationnement réservées aux familles et aux femmes enceintes;

9) modifier les normes applicables aux panneaux-réclame;

10) modifier les dispositions relatives aux catégories d'usages permis, aux niveaux de contraintes relatives aux catégories d'usages, à la hauteur maximale des bâtiments, au pourcentage d'emprise au sol minimal, aux matériaux de revêtement autorisés de même qu' à l'entreposage extérieur dans la zone I-02;

11) modifier les dispositions relatives aux catégories d'usages permis, aux niveaux de contraintes relatives aux catégories d'usages, aux usages spécifiquement exclus, à la hauteur maximale des bâtiments, au pourcentage d'emprise au sol minimal et aux matériaux de revêtement autorisés, dans la zone I-03

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 501-10, intitulé :

Règlement 501-10 modifiant le règlement numéro 501 sur zonage et le lotissement afin :

1) clarifier l'application des normes relatives au niveau de contrainte de niveau B;

2) modifier les normes applicables aux portes de garage d'un bâtiment industriel, logistique, de production immatérielle, ou d'utilité publique;

3) permettre l'installation de ponts roulants en tant qu'équipement accessoire dans toute zone où de l'entreposage extérieur d'un niveau de contrainte « C » est autorisé;

4) modifier la hauteur maximale permise pour de l'entreposage en fonction de la hauteur des clôtures entourant l'aire d'entreposage;

5) modifier le type de parc de véhicules devant être stationnés dans une aire d'entreposage;

6) ne plus assujettir les superficies des aires d'entreposage extérieures au calcul du nombre de cases de stationnement minimum requises pour les usages des catégories « Transformation et secteur secondaire » et « Distribution, entreposage et flotte de véhicule »;

7) modifier les largeurs autorisées pour les accès véhiculaires d'un usage n'ayant pas de limitation au poids nominal brut des véhicules (PNBV) associé à son exercice;

8) modifier les normes applicables aux cases de stationnement réservées aux familles et aux femmes enceintes;

9) modifier les normes applicables aux panneaux-réclame;

10) modifier les dispositions relatives aux catégories d'usages permis, aux niveaux de contraintes relatives aux catégories d'usages, à la hauteur maximale des bâtiments, au pourcentage d'emprise au sol minimal, aux matériaux de revêtement autorisés de même qu' à l'entreposage extérieur dans la zone I-02;

11) modifier les dispositions relatives aux catégories d'usages permis, aux niveaux de contraintes relatives aux catégories d'usages, aux usages spécifiquement exclus, à la hauteur maximale des bâtiments, au pourcentage d'emprise au sol minimal et aux matériaux de revêtement autorisés, dans la zone I-03.

AM-2023-11 Avis de motion - Règlement numéro 501-13 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin:

1) de rectifier l'appellation des classes et catégories d'usages au tableau des types d'affichage autorisés, d'ajouter la classe « Services publics et communautaires » et de bonifier le schéma illustrant les types d'affichages;

2) d'établir des superficies d'affichage totales pour les immeubles localisés dans les zones I-02 et I-03 ;

3) de modifier les normes applicables au positionnement d'une affiche de types « plaque », « enseigne sur socle », « enseigne à plat » et « enseigne projetante »

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Fontaine qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le règlement numéro 501-13 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin:

1) de rectifier l'appellation des classes et catégories d'usages au tableau des types d'affichage autorisés, d'ajouter la classe « Services publics et communautaires » et de bonifier le schéma illustrant les types d'affichages ;

2) d'établir des superficies d'affichage totales pour les immeubles localisés dans les zones I-02 et I-03 ;

3) de modifier les normes applicables au positionnement d'une affiche de types « plaque », « enseigne sur socle », « enseigne à plat » et « enseigne projetante ».

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

23-04-115 Adoption - Projet de règlement numéro 501-13 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin:

1) de rectifier l'appellation des classes et catégories d'usages au tableau des types d'affichage autorisés, d'ajouter la classe « Services publics et communautaires » et de bonifier le schéma illustrant les types d'affichages ;

2) d'établir des superficies d'affichage totales pour les immeubles localisés dans les zones I-02 et I-03 ;

3) de modifier les normes applicables au positionnement d'une affiche de types « plaque », « enseigne sur socle », « enseigne à plat » et « enseigne projetante »

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 501-13 intitulé:

"Projet de règlement numéro 501-13 modifiant le Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin:

1) de rectifier l'appellation des classes et catégories d'usages au tableau des types d'affichage autorisés, d'ajouter la classe « Services publics et communautaires » et de bonifier le schéma illustrant les types d'affichages ;

2) d'établir des superficies d'affichage totales pour les immeubles localisés dans les zones I-02 et I-03 ;

3) de modifier les normes applicables au positionnement d'une affiche de types « plaque », « enseigne sur socle », « enseigne à plat » et « enseigne projetante »".

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue le 25 avril 2023 à 19 h. Lors de cette assemblée de consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

AM-2023-12 Avis de motion - Règlement numéro 501-14 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :

1) d'agrandir la zone P-08 à même la zone H-05 ;

2) pour la zone H-05 :

a) de ne plus autoriser les bâtiments résidentiels :

i. unifamiliaux isolés et jumelés ;

ii. de 3 à 6 logements jumelés ;

iii. de 3 à 4 logements contigus ;

iv. de 12 à 24 logements jumelés ;

- b) d'autoriser les bâtiments résidentiels de 6 à 12 et de 32 à 72 logements, isolés ;**
- c) d'autoriser l'usage «biens, services et bureaux;**
- d) de modifier les notes particulières applicables à la zone**

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Lanteigne qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le règlement numéro 501-14 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :

- 1) d'agrandir la zone P-08 à même la zone H-05 ;
- 2) pour la zone H-05 :
 - a) de ne plus autoriser les bâtiments résidentiels :
 - i. unifamiliaux isolés et jumelés ;
 - ii. de 3 à 6 logements jumelés ;
 - iii. de 3 à 4 logements contigus ;
 - iv. de 12 à 24 logements jumelés ;
 - b) d'autoriser les bâtiments résidentiels de 6 à 12 et de 32 à 72 logements, isolés ;
 - c) d'autoriser l'usage «biens, services et bureaux;
 - d) de modifier les notes particulières applicables à la zone.

Les membres du conseil ont reçu le règlement concerné par cet avis de motion.

23-04-116 Adoption - Projet de règlement numéro 501-14 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :

- 1) d'agrandir la zone P-08 à même la zone H-05 ;**
- 2) pour la zone H-05 :**
 - a) de ne plus autoriser les bâtiments résidentiels :**
 - i. unifamiliaux isolés et jumelés ;**
 - ii. de 3 à 6 logements jumelés ;**
 - iii. de 3 à 4 logements contigus ;**
 - iv. de 12 à 24 logements jumelés ;**
 - b) d'autoriser les bâtiments résidentiels de 6 à 12 et de 32 à 72 logements, isolés ;**
 - c) d'autoriser l'usage «biens, services et bureaux;**
 - d) de modifier les notes particulières applicables à la zone**

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 501-14 intitulé:

"Règlement numéro 501-14 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :

- 1) d'agrandir la zone P-08 à même la zone H-05 ;
- 2) pour la zone H-05 :
 - a) de ne plus autoriser les bâtiments résidentiels :
 - i. unifamiliaux isolés et jumelés ;
 - ii. de 3 à 6 logements jumelés ;
 - iii. de 3 à 4 logements contigus ;
 - iv. de 12 à 24 logements jumelés ;
 - b) d'autoriser les bâtiments résidentiels de 6 à 12 et de 32 à 72 logements, isolés ;
 - c) d'autoriser l'usage «biens, services et bureaux »;
 - d) de modifier les notes particulières applicables à la zone."

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue le 25 avril 2023 à 19 h. Lors de cette assemblée de consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

23-04-117 Demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe (Ville) a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet, lequel consiste au bouclage de son réseau cyclable et piétonnier par l'aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre le chemin Sanguinet et la rue Paul-Chartrand;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à une somme approximative de 4 000 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Martin Lelièvre, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

Divers

Aucun point à l'ordre du jour

Varia

Aucun point à l'ordre du jour

Informations de monsieur le maire

Monsieur Marin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

Période de questions

Quatre (4) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période questions. La période de questions débute à 19 h 59.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-04-118 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 06.

(s) Christian Marin

(s) Manon Thériault

M. Christian Marin, maire

Me Manon Thériault, greffière

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	6 886
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	1 769 875 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	3 228 501 \$
Total des investissements à réaliser	4 998 376 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	10 499 \$	10 499 \$
2020-2021	0 \$	6 614 \$	6 614 \$
2021-2022	0 \$	177 240 \$	177 240 \$
2022-2023	0 \$	44 018 \$	44 018 \$
2023-2024	7 969 \$	0 \$	7 969 \$
Total	7 969 \$	238 371 \$	246 340 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	7 244 \$	7 244 \$
2020-2021	0 \$	27 707 \$	27 707 \$
2021-2022	0 \$	1 541 \$	1 541 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	36 492 \$	36 492 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	199 908 \$	199 908 \$
2021-2022	0 \$	214 225 \$	214 225 \$
2022-2023	0 \$	1 506 429 \$	1 506 429 \$
2023-2024	178 690 \$	0 \$	178 690 \$
Total	178 690 \$	1 920 562 \$	2 099 252 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	25 191 \$	25 191 \$
2021-2022	0 \$	83 348 \$	83 348 \$
2022-2023	0 \$	45 699 \$	45 699 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	154 238 \$	154 238 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	271 459 \$	271 459 \$
2020-2021	0 \$	58 295 \$	58 295 \$
2021-2022	0 \$	48 701 \$	48 701 \$
2022-2023	0 \$	279 828 \$	279 828 \$
2023-2024	33 896 \$	0 \$	33 896 \$
Total	33 896 \$	658 283 \$	692 179 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	289 202 \$	289 202 \$
2020-2021	0 \$	317 715 \$	317 715 \$
2021-2022	0 \$	525 055 \$	525 055 \$
2022-2023	0 \$	1 875 974 \$	1 875 974 \$
2023-2024	220 555 \$	0 \$	220 555 \$
Total	220 555 \$	3 007 946 \$	3 228 501 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	3 228 501 \$
Montant de la contribution gouvernementale	3 228 501 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
1.1	Réhabilitation de la chambre de gestion de débordement D-29	Montée Monette	10 499 \$	6 614 \$	154 458 \$	44 018 \$	7 969 \$	223 558 \$	
1.2	Mise à niveau du poste de pompage	Poste de pompage José	0 \$	0 \$	22 782 \$	0 \$	0 \$	22 782 \$	Remplacement du panneau de contrôle et à la modification électrique des pompes existantes monophasées pour des pompes triphasées
Sous-totaux par type									
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			10 499 \$	6 614 \$	154 458 \$	44 018 \$	7 969 \$	223 558 \$	
Traitement des eaux usées			0 \$	0 \$	22 782 \$	0 \$	0 \$	22 782 \$	
Total			10 499 \$	6 614 \$	177 240 \$	44 018 \$	7 969 \$	246 340 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
2.1	Mise à jour du plan d'intervention et inspection télévisée du réseau d'égout	Réseau municipal	7 244 \$	27 707 \$	1 541 \$	0 \$	0 \$	36 492 \$	
Sous-totaux par type									
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales			7 244 \$	27 707 \$	1 541 \$	0 \$	0 \$	36 492 \$	
Total			7 244 \$	27 707 \$	1 541 \$	0 \$	0 \$	36 492 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
3.1	Reconstruction de conduites d'égout pluvial	Rue Lussier	Collecte	94	1	0 \$	199 908 \$	204 566 \$	375 570 \$	18 508 \$	798 552 \$	Tronçon # EP-205
3.2	Gainage de la conduite d'égout pluvial	Rue George-Henri	Collecte	84	1	0 \$	0 \$	3 360 \$	551 944 \$	75 203 \$	630 507 \$	Tronçon # EP-372
3.3	Reconstruction de conduites d'égout pluvial	Rue France	Collecte	150	1	0 \$	0 \$	6 299 \$	578 915 \$	84 979 \$	670 193 \$	Finaliser l'ajout de 150 mètres de conduite pluviale et tout en inversant le réseau afin que celui-ci se raccorde à l'existant
Sous-totaux par type												
Collecte				328	3	0 \$	199 908 \$	214 225 \$	1 506 429 \$	178 690 \$	2 099 252 \$	
Total						0 \$	199 908 \$	214 225 \$	1 506 429 \$	178 690 \$	2 099 252 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
4.4	Raccordement par fibre optique	Bâtiment des loisirs, du garage municipal et de la caserne	0 \$	0 \$	58 645 \$	45 699 \$	0 \$	104 344 \$	
4.5	Diverses améliorations énergétiques aux bâtiments municipaux	Garage municipal, Caserne et Bibliothèque	0 \$	25 191 \$	24 703 \$	0 \$	0 \$	49 894 \$	Remplacement des portes au garage municipal, des fenêtres à la caserne ainsi que du système de chauffage de la bibliothèque
Sous-totaux par type									
Amélioration énergétique			0 \$	25 191 \$	24 703 \$	0 \$	0 \$	49 894 \$	
Fibre optique			0 \$	0 \$	58 645 \$	45 699 \$	0 \$	104 344 \$	
Total			0 \$	25 191 \$	83 348 \$	45 699 \$	0 \$	154 238 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		
4.1	Réfection des fondations, planage et pavage	Foucreault et les rangs Saint-Claude et Saint-Joseph Nord	271 459 \$	58 295 \$	0 \$	0 \$	0 \$	329 754 \$	
4.2	Ajout de lampadaires	Rues Lussier et France	0 \$	0 \$	20 506 \$	104 942 \$	0 \$	125 448 \$	Ajout de 4 lampadaires par rue afin d'assurer le niveau d'éclairage requis sans qu'un éventuel retrait des 2 lampadaires de type cobra (conserver pour le moment) par rue n'affectent la sécurité des usagers.
4.3	Ajout de panneaux de signalisation sur la route Édouard-VII	Aux angles de la rue Croissant-du-Parc et de la rue des Ormes	0 \$	0 \$	23 287 \$	9 236 \$	0 \$	32 523 \$	
4.6	Travaux de planage sur divers chemins du parc de maisons mobiles	Rues Dupuis (360 m), Marthe (390 m), Jean (360 m) et Rouiller (330 m)	0 \$	0 \$	4 908 \$	35 502 \$	9 816 \$	50 226 \$	
4.7	Canalisation du fossé	Chemin Sanguinet (entre les rues des Catalpas et Stéphane)	0 \$	0 \$	0 \$	22 624 \$	24 080 \$	46 704 \$	Entretien des éléments de drainage problématique
4.8	Stabilisation de berges sur le rang St-André	Rang St-André	0 \$	0 \$	0 \$	107 524 \$	0 \$	107 524 \$	
Sous-totaux par type									
Voirie			271 459 \$	58 295 \$	48 701 \$	279 828 \$	33 896 \$	692 179 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			271 459 \$	58 295 \$	48 701 \$	279 828 \$	33 896 \$	692 179 \$	